



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2015-03-02

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)
Mme Nathalie JAQUEMET
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

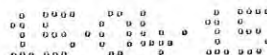
Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 9



N° de l'ordre du jour :

2015.03.02 : Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et taux ménages 2015.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2010-04-01, du Conseil communautaire du 14 avril 2010, relative au taux relais de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI ;

Vu la délibération n°2011-03-05, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), au lissage des taux de CFE pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et des taux ménages pour 2011 ;

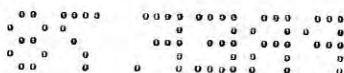
Vu la délibération n°2013-06-04, du Conseil communautaire du 25 juin 2013, relative au lissage du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la commune de Châteaufort ;

Vu la délibération n°2014-04-18, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, relative au taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2014, aux taux ménages 2014 et au lissage du taux de CFE pour les communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et du Chesnay.

Il est proposé au Conseil de voter pour 2015 sans changement par rapport à 2014 :

- les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- les taux additionnels de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

Il est rappelé que les taux de CFE convergent vers le taux de référence de CFE de 18,86 % à horizon 2021 pour 15 des 18 communes et en 2015 pour Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud du fait du faible poids de leur base et de la baisse de taux pour les entreprises.



*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 53
Nombre de suffrages exprimés : 62 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des
suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

0 9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0
0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0
0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0